



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



22003128

Je,

Déposé / Reçu le

30 DEC. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Grefte

N° d'entreprise : **0401 869 713**

Nom

(en entier) : **WEISHAUP**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard Paepsem 7, 1070 Anderlecht**

Objet de l'acte : Nomination administrateur - Fin de mandat - Pouvoirs spéciaux

Extrait des décisions par écrit des actionnaires du 11 mai 2021:

[...]

"1. Nomination d'un administrateur

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer comme administrateur de la société, pour une période de six ans, commençant ce jour et terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2027 : monsieur Johan DE CUYPER, domicilié à 1785 Merchtem, Holbeek 67.

Le mandat d'administrateur de monsieur Johan DE CUYPER, susmentionné, sera exercé à titre gratuit.

Monsieur Johan DE CUYPER déclare explicitement accepter son mandat et déclare ne pas être soumis à une disposition prohibitive à l'exécution d'un mandat de gestion.

2. Renouvellement du mandat d'administrateur

L'assemblée générale extraordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société, pour une période de six ans, commençant ce jour et terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2027 : Monsieur Thomas WEISHAUP, domicilié à 89075 Ulm (Allemagne), Kernerstrasse 12.

Le mandat d'administrateur de monsieur Thomas WEISHAUP, susmentionné, sera exercé à titre gratuit.

Monsieur Thomas WEISHAUP déclare explicitement accepter son mandat et déclare ne pas être soumis à une disposition prohibitive à l'exécution d'un mandat de gestion."

Extrait des notules du conseil d'administration du 11 mai 2021:

"

[...]

"Le conseil d'administration procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour et prend les décisions suivantes à l'unanimité :

1. Fin du mandat de mandataire spécial

Le conseil d'administration, à compter de ce jour, décide de mettre fin à la procuration spéciale accordée par le conseil d'administration d.d. 30 octobre 2020 et publié aux Annexes du Moniteur belge le 28 avril 2021 sous le numéro 21051273, à :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



-Monsieur Bruno DE WILDE, domicilié à 1703 Schepdaal, Scheestraat 149 ;
-Monsieur Patrick HIEL, domicilié à 1760 Strijtem-Roosdaal, Kerkveldstraat 37.

2. Octroi de mandats spéciaux

Il est conféré à chacune des personnes sous-mentionnée, le pouvoir de signer à deux conjointement tous les actes et les décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de la société ainsi que les actes et les décisions qui en raison de l'intérêt mineur qu'ils représentent ou en raison de leur caractère urgent ne justifient pas l'intervention du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou du conseil de direction, à l'exception:

- Du recrutement et du licenciement du personnel ; et
- Des changements importants dans la politique du personnel.

Ces pouvoirs sont conférés, à compter de ce jour, aux personnes mentionnées ci-après, signant à deux conjointement dans le cadre précité :

-Monsieur Bruno DE WILDE, domicilié à 1703 Schepdaal, Scheestraat 149 ;
-Monsieur Patrick HIEL, domicilié à 1760 Strijtem-Roosdaal, Kerkveldstraat 37."

Pour extrait conforme,
Siegfried Weishaupt
Administrateur Délégué